



Dampierre sous Bouhy, le 12 décembre 2011,

Commission Particulière du Débat Public LGV POCL
68 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
tel : 01-53-43-62-67

A l'attention de Monsieur Michel Gaillard

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la copie de la délibération de la communauté de communes Puisaye Nivernaise qui soutient le scénario médian qui inclut un décrochement via Gien et Nevers.

Ce scénario a le soutien de la communauté de communes Puisaye Nivernaise ainsi que le Syndicat du Pays de Puisaye-Forterre au regard des enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique ou résidentiel liés à ce projet.

Restant à votre disposition,

Veillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente

Pascale de Muraige



Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-
Cours-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PUISAYE
NIVERNAISE

Nombre de Membres

En exercice 18
Présents 13
Votants 13

N ° 2011.11.01

La Communauté de Communes Puisaye Nivernaise certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés au siège de la CCPN, Conformément aux articles L 2121-20 – L 2121-25, R 2121-7 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil onze le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, les membres de la Communauté de Communes Puisaye Nivernaise se sont réunis, à la salle polyvalente de Dampierre sous Bouhy, sous la présidence de Mme Pascale de Mauraige, Présidente

Etaient présents : Mmes de Mauraige, Lepage (suppléante de Madame Nathalie Fevre), Dekker, Doreau, Mrs Guionie, Fournier, Piélot, Reboullot (suppléant de Monsieur Jean-Michel Billebault), Delapierre, Frossard (suppléant de Jean-Luc Gibot), Laurent, .Mestre, Navez (suppléant de Madame Rozenn Bigot).

Absents excusés : Alain Gaubier, Jean-Louis Champagnat, Jean-Luc Chevalier, Sabine Seguin, Bernard Favière.

Secrétaire de séance : Brigitte Dekker

Objet : Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon, positionnement des élus communautaires de la Puisaye Nivernaise

Compte tenu de l'engorgement de la ligne TGV Paris-Lyon, le gouvernement et le Réseau Ferré de France envisagent de créer à l'horizon 2025 une nouvelle liaison à grande vitesse entre ces deux villes empruntant cette fois un tracé passant par le centre de la France et desservant Orléans et Clermont-Ferrand.

Le Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage du dossier, a étudié quatre itinéraires en mesurant à chaque fois le potentiel de voyageurs, l'impact sur le milieu naturel, sur les zones habitées, le coût de l'investissement et le temps pour relier Paris à Lyon :

- Un tracé "ouest"
- Un tracé "ouest-sud"
- Un tracé "médián"
- Un tracé "est".

Une analyse comparée de ces différents tracés fait apparaitre le scénario "médián" comme celui qui réunit le plus d'atouts. Tout d'abord, sur le plan financier il est le moins coûteux des quatre solutions. Ensuite, il répond aux objectifs d'aménagement du territoire que l'Etat a fixés à la LGV POCL. De plus il a le moins d'impacts sur les milieux physiques, naturels et humains. Enfin il est celui qui serait le plus à même d'apporter de réelles solutions de **désenclavement de notre territoire.**

La LGV POCL serait un outil de développement économique et industriel local et de stratégie territoriale permettant aux collectivités concernées de valoriser leurs disponibilités foncières pour l'implantation d'entreprises. Elle faciliterait l'accès pour les habitants de notre territoire aux équipements de recherche, de développement, d'enseignement mais aussi de loisirs et culturels que peuvent offrir la région parisienne ou l'agglomération lyonnaise.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Communautaire de la Puisaye Nivernaise tient à affirmer son soutien sans réserve au projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon en privilégiant le scénario "médián". De plus, Il tient à exprimer parallèlement sa détermination à ce que ce projet irrigue bien l'ensemble du territoire, en particulier le secteur nord-ouest de la

Acte rendu exécutoire, après dépôt en
Sous-Préfecture le 25/11/2011

Et publication ou notification du
25/11/2011

Nièvre et nord-est du Cher. Aussi, il demande que l'hypothèse d'un décrochement à partir de Gien pour desservir ce vaste secteur soit mise à l'étude.

Ce décrochement permettrait d'offrir une desserte de qualité à Gien, Briare, Cosne-Cours-sur Loire, La Charité-sur-Loire jusqu'à Nevers-centre. Ce serait aussi, une occasion unique de faciliter l'accès à un bassin touristique en plein développement.

Parallèlement, les élus souhaitent saisir l'occasion du débat sur la LGV pour rappeler la nécessité de pérenniser les liaisons Corail Inter-Cités, d'assurer leur amélioration avec la possibilité d'arrêt de trains TEOZ à Cosne-Cours sur Loire et l'augmentation de la vitesse sur la ligne, de veiller à leur régularité et de travailler à l'aménagement de la gare de Paris-Bercy.

Le TGV ne doit pas constituer une alternative à la liaison Corail Inter-Cités mais un complément à celle-ci pour diversifier et moderniser la desserte de notre territoire.

Le Conseil Communautaire de la Puisaye Nivernaise, approuve à l'unanimité les termes de cette délibération et décide de transmettre cette contribution à la Commission Particulière du Débat Public.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

La Présidente

Pascale de Muraige



SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 25 NOV. 2011



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée